

DÉPÔT DU :
17 FEV. 2011
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

Fusion
SAS FID'AUDIT
SAS GROUPE FIDORG
18, rue Claude Bloch
14000 CAEN
Rapport
du Commissaire aux Apports

Renaud BEX
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
65, rue Bicoquet
14000 CAEN

Rapport du Commissaire aux Apports

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Caen en date du 25 janvier 2011, dans le cadre de l'opération de fusion par voie d'absorption de la Société FID'AUDIT par la Société GROUPE FIDORG, j'ai établi le présent rapport prévu par les articles L 236-2, L 236-10, L 236-23 et L 225-147 du Code de commerce. Conformément à l'article L 236-10 du Code de Commerce, les Associés des sociétés participantes à l'opération ont décidé à l'unanimité de renoncer à la désignation d'un commissaire à la fusion. Par conséquent, je n'ai pas établi de rapport concernant le calcul des parités.

L'actif net apporté a été arrêté dans le traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées le 24 janvier 2011. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime d'émission.

Mon rapport comporte cinq parties :

- I - Présentation de l'opération
- II - Description des apports
- III - Rémunération des apports
- IV- Diligences accomplies
- V - Conclusion sur la valeur des apports

I – Présentation de l'opération

1.1 – Sociétés concernées par l'opération :

- Société absorbante :

- Dénomination : **Société GROUPE FIDORG**
- Forme juridique: Société par actions simplifiée
- Siège social : 18, rue Claude Bloch 14 000 Caen
- N° RCS : Caen B 478 557 671
- Capital social : 2.444.444 € composé de 2 444 444 actions de 1 €
- Objet social : Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
- Président : Monsieur Eric BATTEUR

- Société absorbée :

- Dénomination : **Société FID'AUDIT**
- Forme juridique: Société par actions simplifiée
- Siège social : 18, rue Claude Bloch 14 000 Caen
- N° RCS : Caen B 477 930 564
- Capital social : 100.000 € composé de 2 500 actions de 40 €
- Objet social : Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
- Président : Monsieur Michel KORAL

1.2- Liens entre la société absorbante et la société absorbée

Le capital de la Société GROUPE FIDORG est divisé en :

- 2 200 000 actions de 1 € de catégorie « A » bénéficiant de tous droits attachés à une action, droit financier et droit de vote,
- 244 444 actions de 1 € de catégorie « B » ne bénéficiant pas du droit de vote pour toutes catégories d'Assemblée Générale.

La SAS FID'AUDIT est la société mère de la SAS GROUPE FIDORG.

Elle détient 1 863 982 actions de catégorie « A » sur les 2 444 444 actions composant le capital social de cette dernière.

1.3- Description de l'opération : nature et objectif

Jusqu'au 31 août 2010, la Société FID'AUDIT effectuait des prestations de service pour la Société GROUPE FIDORG.

Cette convention de prestations n'est plus effective depuis cette date.

Il en résulte que les deux Sociétés ont seulement un lien capitalistique, et qu'il apparaît de bonne gestion de les fusionner.

1.4- Caractéristiques essentielles de l'opération

1.4.1- Bases de l'opération

Les conditions de la fusion ont été établies par les sociétés participantes au vu de leur comptes annuels arrêtés au 31 août 2010.

Dans un premier temps, la Société GROUPE FIDORG procédera à une augmentation de capital par voie de création d'actions nouvelles, lesquelles seront attribuées aux divers ayants droit de la Société FID'AUDIT.

Dans un second temps, la Société GROUPE FIDORG réduira son capital en vue d'annuler les actions émises par elle-même qu'elle recevra à l'occasion des apports effectués par la Société FID'AUDIT.

1.4.2- Date d'effet de l'opération

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société absorbée FID'AUDIT et la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante GROUPE FIDORG, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la société absorbante de tous les droits, biens et obligations de la société absorbée.

Les opérations faites depuis le 01 septembre 2010 par la Société FID'AUDIT seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société GROUPE FIDORG.

1.4.3- Régime fiscal adopté

La présente opération de fusion est placée sous les dispositions de l'article 816 du Code Général des impôts en matière de droits d'enregistrement et 210 A du même Code en matière d'impôt sur les sociétés.

La société GROUPE FIDORG s'engage à respecter les prescriptions nécessaires à l'application de ce régime.

Les autres régimes appliqués en matière de TVA et des autres impôts et taxes sont exposés dans le projet de traité de fusion et les engagements correspondants ont été pris.

II- Description des apports

2.1 - Etat récapitulatif des biens apportés par la Société FID'AUDIT

ACTIF APORTE

Actif immobilisé

Titres de participation : 2 993 926 €

Actif circulant

Créances clients : 204 985 €

Autres créances : 308 409 €

Disponibilités : 47 954 €

Charges constatées d'avance : 564 €

Total de l'actif : 3 555 838 €

Les Parties conviennent de majorer l'actif circulant du montant de la distribution des dividendes de la Société GROUPE FIDORG devant être perçus dans le cadre de l'approbation des comptes de cette dernière, préalablement à la fusion, d'un montant de 76 252 €, soit un apport de **3 632 090 €**.

PASSIF PRIS EN CHARGE

Dettes

Emprunts et dettes auprès
des établissements de crédit : 190 280 €

Emprunts et dettes financières : 5 678 €

Fournisseurs et comptes rattachés : 309 €

Dettes fiscales et sociales : 391 379€

Total du passif : 587 646€

Les Parties conviennent de majorer le passif du montant de la distribution de dividendes devant être réalisée dans le cadre de l'approbation des comptes de la Société, préalablement à la fusion, d'un montant de 50 518 €, soit un passif repris de **638 164 €**.

ACTIF NET APPORTE

- Les éléments d'actif sont évalués à	:	3 632 090 €
- Le passif pris en charge s'élève à	:	-638 164 €
- Soit un actif net apporté de	:	2 993 926 € ,

correspondant à la valeur des titres GROUPE FIDORG détenus par FID'AUDIT.

2.2 - Evaluation des apports (méthodes et critères d'évaluation retenus).

S'agissant d'une opération de restructuration interne entre sociétés sous contrôle conjoint, les apports sont réalisés, conformément au règlement CRC n° 2005 - C DU 04 mai 2005, pour leur valeur comptable.

2.3 - Inscriptions grevant les apports

Aucune inscription grevant les apports n'a été portée à ma connaissance.

III - Rémunération des apports

Pour rémunérer les apports effectués à la Société GROUPE FIDORG, il sera procédé par cette dernière à la création de 1 863 982 actions nouvelles, toutes entièrement libérées et destinées à être réparties entre les ayants droit de la Société FID'AUDIT.

Cette parité, fixée de façon forfaitaire, a été acceptée par tous les Associés des Sociétés GROUPE FIDORG et FID'AUDIT.

3.1 - Augmentation de capital

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés par la Société absorbée (soit 2 993 926 €) et la valeur nominale des actions à créer par la Société absorbante au titre de l'augmentation de capital social susvisée (soit 1 863 982 €), différence égale à 1 129 944 €, constituera une prime de fusion à inscrire au passif du bilan de la Société GROUPE FIDORG.

Toutefois, la Société FID'AUDIT est propriétaire de 1 863 982 actions de la Société GROUPE FIDORG. Avec la fusion, celle-ci va recevoir 1 863 982 de ses propres actions.

Ne pouvant rester propriétaire de ses propres actions, la Société GROUPE FIDORG procédera, immédiatement après l'augmentation de capital susvisée, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 1 863 982 actions, soit 1 863 982 €.

Cette réduction de capital de 1 863 982 € résultera de la suppression des 1 863 982 actions de 1 € reçues dans le cadre de l'apport.

La différence entre la valeur d'apport des 1 863 982 actions propriété de la Société FID'AUDIT, soit 2 993 926 €, et le montant de la réduction de capital résultant de l'annulation de ces 1 863 982 actions, soit 1 129 944 €, sera imputée sur la prime d'émission qui sera ainsi ramenée à 0 €.

La présente opération de fusion ne fera ainsi ressortir aucune dilution ni relation du capital ; les Associés de FID'AUDIT reçoivent dans l'opération l'équivalent du capital détenu par la Société FID'AUDIT dans la Société GROUPE FIDORG.

IV – Diligences accomplies

4.1 – Travaux effectués

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour contrôler la réalité des biens apportés et apprécier la valeur des apports, en effectuant notamment les travaux suivants :

- Entretien avec Monsieur Eric BATTEUR, Président de la Société GROUPE FIDORG, tant pour comprendre l'opération proposée et le contexte, que pour en analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales.
- Examen des comptes des Sociétés GROUPE FIDORG et FID'AUDIT arrêtés au 31 août 2010.
- Analyse du traité de fusion.
- Contrôle de la réalité et de la propriété des actifs transférés et des passifs pris en charge.
- Revue des documents juridiques des sociétés participant à l'opération.
- Examen des événements survenus entre le 31 août 2010 et la date d'établissement du présent rapport pouvant avoir une incidence sur les actifs apportés et les passifs repris.

4.2 - Appréciation de la valeur des apports

Le 08 novembre 2010 ont été apportés 232 titres FID'AUDIT à la Société FIDORG MANAGEMENT.

Sur la base d'une évaluation prudente de la clientèle de GROUPE FIDORG égale à 65% du chiffre d'affaires annuel hors taxe, la valeur d'apport a été estimée à 493 000 €, soit une valeur unitaire pour chaque titre FID'AUDIT de 2 125 €.

Sur la base de cette opération, la valeur de la Société FID'AUDIT s'élève à 2 500 titres x 2 125 euros/titre, soit 5 312 500 €, valeur très supérieure à l'estimation des apports de 2 993 926 €.

En conséquence, la valeur attribuée aux apports de la Société FID'AUDIT n'est pas surévaluée, et correspond au moins à l'augmentation de capital de la Société GROUPE FIDORG, d'un montant de 1 863 982 €, majorée de la prime d'émission de 1 129 944 €.

V - Conclusion sur la valeur des apports

Sur la base des travaux effectués, je conclus que la valeur des apports de la Société FID'AUDIT s'élevant à 2 993 926 € n'est pas surévaluée, et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société GROUPE FIDORG de 1 863 982 €, majorée de l'émission d'une prime d'émission de 1 129 944 euros - étant précisé que lesdites augmentation de capital et prime d'émission seront ensuite annulées du fait de la suppression par la Société GROUPE FIDORG de ses propres titres reçus de la Société FID'AUDIT - .

Fait à Caen, le 15 février 2011
Le Commissaire aux Apports

Renaud BEX
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Caen

